



Karine Trottein

Conseillère
municipale déléguée

Alimentation
et restauration scolaire

Les élu·e·s
communistes
de Lille



Intervention sur l'expérimentation du télétravail à la Ville de Lille

C'est avec grande attention que les élu·es communistes se sont penchés sur cette délibération qui, si elle concourt à répondre aux souhaits de nombreux agents de la commune et à l'enjeu de la qualité de vie au travail, tout comme aux enjeux environnementaux, elle doit aussi être « bordée » si je puis dire, par certains contrôles.

Il s'agit d'une année d'expérimentation. Alors, au-delà des bilans entre l'agent et son N+1, cette année d'expérimentation va faire l'objet d'une évaluation au bout de 9 mois. Cette évaluation portera, on le voit dans la délibération, sur des données statistiques (nombre d'agents intéressés par le télétravail, temps de déplacement gagné, nombre de kilomètres parcourus en moins) nous permettant alors de considérer le gain en émission de CO2, mais aussi le degré d'atteinte des objectifs fixés.

En aparté, je vous avoue une certaine curiosité d'ailleurs, concernant le nombre d'agents de la Mairie qui aujourd'hui, viennent au travail en voiture plutôt qu'en transports doux ou en commun, sachant que dans ce cas, les abonnements pris, en attendant la gratuité des transports en commun, restent au même tarif, que ce soit pour 3 ou 5 jours par semaine. J'ai compris que la majorité précédente avait travaillé sur ces questions de mobilités des agents et de leur choix de transport pour venir travailler. Pouvons-nous avoir ce chiffre ?

Bref, nous pensons qu'un point d'étape, tous les trimestres ou au moins à 6 mois du début de l'expérience, par un groupe de travail réunissant les syndicats, les élu·es et le service des ressources humaines peut être envisagé.

De la même façon, si, cette année, il n'a pas été prévu de verser d'indemnisation aux agents en télétravail pour couvrir les surcoûts engendrés par le télétravail tels que l'électricité ou le chauffage, nous souhaitons remettre cette question à l'ordre du jour rapidement lors d'un prochain conseil municipal qui fixera, je pense, les nouvelles modalités, en lien avec l'évaluation du dispositif.

Un dernier élément pour finir, concerne le cas du télétravail en situation exceptionnelle. Bien entendu, il n'y a pas lieu ici de revenir sur la question de la gestion d'une crise sanitaire et d'un confinement comme nous les connaissons malheureusement. Il concerne le cas du télétravail notamment en raison de bâtiments qui seraient en travaux. L'absence de limitation dans le temps peut alors s'avérer préoccupante pour le maintien du lien professionnel, d'autant que dans ce cas le télétravail irait au-delà de 25% du temps de travail. La créativité collective, le contact avec l'extérieur est primordial.

Madame le Maire, les élu·es communistes voteront pour cette délibération et assurons notre disponibilité pour être associés aux évaluations futures qui seront faites dans ce cadre, notre objectif premier restant, comme toutes et tous ici, le souci du bien-être de nos agents.





Sylviane Delacroix

Adjointe au Maire

Inclusion des personnes
en situation de handicap,
accessibilité

**Les élu·e·s
communistes
de Lille**

Intervention sur l'extension du dispositif de vidéo-protection et création d'un centre de supervision urbaine

Cette délibération reprend une proposition largement débattue durant la campagne.

Au-delà des interprétations caricaturales et des visions dichotomiques qui visent à opposer les choses, nous savons d'expérience que la vidéoprotection ciblée a déjà permis sur notre territoire d'**aider la police et la justice à rassembler des preuves afin d'assurer la tranquillité publique** dans des secteurs où la population était mise à rude épreuve.

Nous avons aussi tous - je serai tentée de dire maintenant presque tous - compris que **celle-ci pouvait également permettre de disculper un innocent**, ce 25 septembre rue Nicolas Appert à Paris.

Le groupe communiste approuve donc l'orientation proposée qui demeure dans un cadre limité et bien défini.

Nous tenons aussi à rappeler à cette occasion que, bien évidemment, **rien ne remplacera jamais la présence humaine sur le terrain** pour laquelle nous devons poursuivre le combat engagé auprès de l'État pour obtenir des moyens et des effectifs supplémentaires, **tout comme rien ne remplacera les politiques de prévention et le renforcement des liens** entre la police et la population.

De ce point de vue, malgré de nombreuses visites ministérielles - trois, si mes souvenirs sont exacts - et autant d'engagements, nous ne pouvons que constater l'insuffisance et non pas l'engagement remarquable de la présence de la B2R à Fives et à Moulins.

De même, n'en déplaise au Ministre de l'Intérieur de 2003 qui déclarait "la police n'est pas là pour organiser des matchs de rugby dans les quartiers" ou à l'actuel Président qui le paraphrasait en octobre 2017 déclarant "les policiers ne sont pas là pour jouer au foot avec les jeunes", nous ne serions pas hostiles à ce qu'il y ait davantage d'échanges et d'entente entre la police et la population.

Enfin, nous sommes convaincus que **l'existence d'un maillage fort de services publics est aussi un facteur d'apaisement, de tranquillité et de sécurité**.

Force est de constater que, si les collectivités jouent ce rôle sur notre territoire, il n'en est pas de même pour les services de l'État, tels que ceux de l'emploi, de la santé, de la poste, du Trésor ou bien d'autres encore.

